



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Dégrippant Rapide

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Dégrippant Rapide		
DISTRIBUTEUR	-	FABRICANT	HONEYWELL AFTERMARKET EUROPE 21 Avenue Saint-Mathurin BP 70233 60002 Beauvais Cedex - France TEL+33(0)3 44 12 30 30 FAX +33(0)3 44 12 33 66 A Honeywell Consumer Products Group Company www.holtsauto.com
NO DE PRODUIT :	2247440, 72474401093, 72474400004, 72474400022, 72474400025, 72474400058, 72474400089, 72474400093, 72474400100, 72474400113		
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	FR - INRS Tél: +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs B - Antigifcentrum Tél: +32.70.245.245 24hrs NL - Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieuhygiëne: tel. +31 (0)30 274 91 11 24hrs UK - 00 44 (0) 161 491 7391 office hrs = 0900 - 1700 hrs Out of office hours Tel: 020 7358 9167		

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CLASSIFICATION (1999/45) F+;R12. R66.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
Solvant naptha lourd (pétrole) - (<0.1% benzène)	265-150-3	64742-48-9	30-60%	Xn;R65. R10,R66.
BUTANE	203-448-7	106-97-8	10-30%	F+;R12
HUILE DE PIN			1-5%	Xi;R38.
TENSIO-ACTIF CATIONIQUE	254-754-2	40027-38-1	< 1%	Xn;R22. Xi;R38,R41. N;R50.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

Sans objet.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

Dégrippant Rapide

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Extrêmement inflammable. Peut exploser dans un incendie. En cas de chauffage, le volume et la pression augmentent fortement. Danger d'explosion du récipient.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C .

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en caoutchouc sont recommandés. EN374

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol Liquide		
COULEUR	Incolore		
ODEUR	Odeur faiblement âcre		
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau Soluble dans : Solvants organiques		
DENSITÉ RELATIVE	0.78	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	na
POINT D'ÉCLAIR (°C)	45°C	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	1.8

Dégrippant Rapide

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - 9.5
SUPÉRIEURE (%)

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

INGESTION

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. cependant, Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

Quantités Limitées



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

AEROSOLS

NOTES POUR LE TRANSPORT ROUTIER

5F

NO. UN ROUTE

1950

N°CLASSIFICATION ADR

2

CLASSIFICATION ADR

Class 2

GROUPE D'EMBALLAGE ADR

N/A

NO. D'ÉTIQUETTE ADR

2.1

NO. CLASSE RID

2

GROUPE D'EMBALLAGE RID

N/A

NO. UN MER

1950

CLASSE IMDG

2.1

GROUPE D'EMBALLAGE IMDG

N/A

EMS

F-D, S-U

POLLUANT MARIN

Non.

NO. UN, AIR

1950

CLASSE AIR

2.1

GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN

N/A

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

Dégrippant Rapide

ÉTIQUETAGE



Extrêmement inflammable

PHRASES DE RISQUE

R12 Extrêmement inflammable.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 S37 Porter des gants appropriés.
 S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 A1 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 A2 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

REGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Décret No. 97-106 du 3 février 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosols. Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux générateurs d'aérosols. Directive 91/155/CEE de la Commission modifiée par la directive 2001/58/CE de la Commission (fiches de données de sécurité) en application de la directive 1999/45/CE du Conseil et la directive 67/548/CEE du Conseil.

16 AUTRES INFORMATIONS

ÉMISE PAR

Technical Department

DATE DE RÉVISION 06/08/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 5

GÉNÉRÉE LE

NO. FDS 10628

ÉTAT DE LA FICHE DE SÉCURITÉ

Approuvé.

DATE 02-12-05

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R12 Extrêmement inflammable.
 R10 Inflammable.
 R38 Irritant pour la peau.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dégrippant Rapide

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.